



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2022**

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

Date de convocation
27 septembre 2022

Date de publication
10 octobre 2022

**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 23
votants 28**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mme Sarra MONJAL, M. Régis JAFFRÉ, Mme Marina GERARD, Mme Audrey PESSEL, M. Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMARD, Maud COCHARD, MM Benoît CROQ et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mme Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Absents :

Mme Catherine CORVEC, Mrs Thomas FILLON, Franz FUCHS et Michel GUILLEVIC, Mmes Armande LEANNEC et Marie-Christine LE QUER.

Procurations :

M. Thomas FILLON donne pouvoir à Stéphane SANCHEZ

M. Michel GUILLEVIC donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT

Monsieur Franz FUCHS donne pouvoir à Sabine LE BARON

Mme Armande LEANNEC donne pouvoir à Stéphanie LE SQUER

Mme Marie-Christine LE QUER donne pouvoir à M. Jean-Jacques GUILLERMIC

Secrétaires de séance :

Emmanuelle JEHANNO

2022-10-1.1.2 - Demande de subvention exceptionnelle

Rapporteur : Sarra MONJAL

Le Bagad Bro Kervignac a pour projet de réaliser une bannière qui sera déroulée à l'occasion de leurs diverses prestations et notamment lors du festival interceltique de Lorient. Dans ce cadre, l'association sollicite l'autorisation d'y apposer le blason et le nom de la commune de Plouhinec ainsi qu'une aide financière quant à l'achat de cette bannière.

Il est proposé d'attribuer au Bagad Bro Kervignac une aide exceptionnelle de 100 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2022,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros au Bagad Bro Kervignac dans le cadre de l'achat d'une bannière.

Fait en mairie le 04 octobre 2022

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO